

Conseil Municipal du 15 décembre 2015

Sous la présidence de Didier FOUCHÉ, Maire

Etaient présents : Mmes Drouineau, Désiles, Coignard, Gervais, Rapicault, Ms Ledru, Lecomte, Aim, Buon, Cadaouen-Renou, Clément, Esnault, Faucher,

Absents excusés : Mme Gervais procuration Mme Désiles, M. Faucher procuration M. Fouché

Schéma Départemental de coopération intercommunale :

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République prescrivant une actualisation du SDCI

Vu la présentation du SDCI de la Sarthe proposé par Mme la Préfète faite par M. Ledru, Adjoint, au conseil

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal:

1) Considère qu'il n'est pas à même de juger de la pertinence des mesures prévues pour l'ensemble des communes de la Sarthe et par conséquent n'émet pas d'avis sur le Schéma Départemental

2) Sur le rapprochement des communautés de Communes du Pays Bilurien et du Pays des Brières et du Gesnois, le conseil Municipal

- regrette la rapidité avec laquelle il doit prendre position,
- regrette le manque d'informations données aux élus municipaux et à la population, et le peu de visibilité sur les incidences financières (impôts) pour les habitants
- regrette la perte de représentativité des petites communes dans la nouvelle structure

Toutefois, le conseil retient:

- la cohérence du territoire rural retenu,
- les liens existants déjà entre les deux CDC, notamment avec le rattachement au collège et l'école de musique de Bouloire
- l'apport des compétences sociale et culturelle de la CDC du Pays Bilurien

Pour ces raisons, le conseil Municipal émet un avis favorable par 10 voix pour, 3 abstentions et 1 voix contre, en souhaitant que l'ensemble des compétences des deux communautés de Communes soient conservées, notamment les compétences sociales et culturelles du Pays Bilurien.